

# Annexe au contrat d'accueil relative au remplacement

(pour une absence de plus de 48 heures)

Conforme au Décret n° 2010-928 du 3 août 2010, Journal officiel du 4 septembre 2010

Modifié par décret n°2021-684 du 28 mai 2021-Art.42

---

Conclu entre :

## L'ACCUEILLANT FAMILIAL :

Nom – Prénom : .....

Eventuellement nom d'épouse : .....

Né(e) le : .....

Domicilié(e) à : .....

Nom – Prénom<sup>1</sup> : .....

Eventuellement nom d'épouse : .....

Né(e) le : .....

Domicilié(e) à : .....

## Et LA PERSONNE ACCUEILLIE :

Nom – Prénom : .....

Eventuellement nom d'épouse : .....

Né(e) le : .....

Domicile antérieur : .....

Représenté par M./Mme .....

Assisté(e) par M./Mme .....

(préciser la qualité : famille, autres).....

Adresse : .....

.....

Il est convenu, pour la période du ..... au ..... que :

## LE REMPLAÇANT :

Nom – Prénom : .....

Eventuellement nom d'épouse : .....

---

<sup>1</sup> A remplir en cas d'agrément d'un couple.

Né(e) le : .....

Domicilié(e) à : .....

.....

Hébergé(e) pendant la période considérée au domicile de l'accueillant familial permanent,

- certifie avoir pris connaissance du contrat conclu entre l'accueillant familial permanent et la personne accueillie ;
- s'engage à respecter les obligations prévues aux articles 1, 2, 3, 6 et 7 du contrat d'accueil conclu entre l'accueillant familial permanent et la personne accueillie ;
- justifie d'une assurance responsabilité civile. La quittance ou l'attestation annuelle de paiement sont jointes au présent contrat.

Les conditions financières sont les suivantes :

La rémunération du remplaçant est versée par la personne accueillie ; il est établi un relevé des contreparties financières dues au remplaçant et cette rémunération se compose de :

- la rémunération journalière pour services rendus, fixée à ..... SMIC horaire par jour, soit ..... euros par jour;
- l'indemnité de congé égale à 10 % de la rémunération journalière pour services rendus, soit ..... euros par jour ;
- l'indemnité en cas de sujétions particulières, le cas échéant, fixée à ..... SMIC par jour, soit ..... euros par jour.

La rémunération et les indemnités sont soumises à cotisations et sont imposables.

Le présent contrat est établi en trois exemplaires dont un est adressé au président du conseil général en charge du contrôle des remplaçants (article L. 441-2 du code de l'action sociale et des familles).

Fait à ..... le .....

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

*L'accueillant familial*<sup>2</sup>

*La personne accueillie  
(ou la personne chargée à son égard  
d'une mesure de protection juridique  
avec représentation relative  
à la personne)*

*Le remplaçant*

---

<sup>2</sup> En cas d'agrément d'un couple, les deux membres doivent signer.